

QUESTION 3

Quelle est votre conception du rôle de l'Unesco dans l'examen et l'élucidation de ces problèmes et dans la sensibilisation des responsables et des populations?

Le Canada estime qu'en raison de son mandat, l'Unesco peut et doit jouer un rôle de premier plan dans toute action menée pour s'attaquer aux problèmes qui se poseront à l'avenir, rôle qui diffère de celui d'autres institutions de l'ONU.

Il appartient à l'Unesco, entre autres, d'encourager la coopération intellectuelle entre les pays afin de promouvoir l'application de la justice et de la règle du droit ainsi que le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales. À cet effet, l'Organisation doit promouvoir la collaboration et une meilleure entente entre les pays par le biais de relations éducationnelles, scientifiques et culturelles. En outre, il appartient à l'Unesco d'inviter les pays à mesurer les progrès réalisés et à envisager l'avenir sous une perspective globale aussi bien qu'humaine.

Le Canada comprend fort bien que les pays en développement, aux prises avec des problèmes immédiats, aient prié l'Unesco de jouer un rôle actif dans des projets de développement spécifiques. Même si l'on reconnaît que la majorité des pays en développement souhaitent que l'Organisation joue un rôle dans le domaine du développement, il serait néanmoins fort regrettable que l'Unesco devienne une simple agence de développement.

L'Unesco devrait être au service des pays développés aussi bien qu'en développement. Ses activités de développement ne doivent pas la détourner de son rôle de pivot mondial de la coopération intellectuelle. Les deux groupes ont besoin d'un point de rencontre où l'on pourra établir les parallèles et comprendre les différences entre les défis que seront appelés à relever les pays en développement et les pays développés. Or, l'Unesco est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle essentiel.

Par conséquent, le Canada invite l'Unesco à promouvoir surtout la compréhension, la collaboration et les échanges interculturels entre les pays. En outre, l'Unesco devrait réduire son activité directe dans certains domaines au profit des rôles et des activités suivantes:

catalyseur - inciter d'autres groupes à étudier les problèmes, à prendre des mesures et à échanger des renseignements;

intermédiaire - faciliter le dialogue entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest;